

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2026-1-5-3

Séance du lundi 9 février 2026

UNE SECTORISATION AU SERVICE DES COLLÉGIENS - DES AJUSTEMENTS CIBLÉS POUR RÉPONDRE AUX ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES - RENTRÉE 2026

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, EMLLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATIONS :

BIHL Pierre donne procuration à HELDERLE Emilie
DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile
JENN Fatima donne procuration à DILIGENT Danielle
LEHMANN Marie-Paule donne procuration à KRIEGER Laurent
MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne
TENENBAUM Anne donne procuration à PFEIFFER Pascale

EXCUSES :

MILLION Lara, SCHILDKNECHT Jean-Luc

ABSENTS :

COUCHOT Alain, RAPP Catherine, STRAUMANN Eric, VETTER Jean-Philippe, ZELLER Fabienne

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 213-1 du Code de l'Education,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale du Haut-Rhin du 25 novembre 2025,
- VU l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale du Bas-Rhin du 9 décembre 2025,
- VU l'avis de la Commission, Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme du 19 janvier 2026,
- VU l'avis de la Commission Sud Alsace du 16 janvier 2026,
- VU l'avis de la Commission Nord Alsace du 19 janvier 2026,
- VU l'avis de la Commission du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg du 20 janvier 2026,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la modification de la sectorisation entre les collèges collèges Françoise Dolto à Sierentz, Les Trois Pays à Hégenheim et Georges Forlen à Saint-Louis en rattachant les élèves domiciliés dans les Communes de Ranspach-le-Haut, Ranspach-le-Bas et Michelbach-le-Bas au collège Françoise Dolto à Sierentz à partir de la rentrée scolaire 2026, conformément à l'annexe 1 jointe à la présente délibération ;
- Approuve la modification de la sectorisation entre les collèges Le Bois Fleuri à Schweighouse-sur-Moder et Kléber à Haguenau en rattachant les élèves domiciliés dans la Commune de Batzendorf au collège Le Bois Fleuri à Schweighouse-sur-Moder à partir de la rentrée scolaire 2026, conformément à l'annexe 2 jointe à la présente délibération ;
- Approuve la modification de la sectorisation entre les collèges Paul-Emile Victor à Mundolsheim et La Pierre Polie à Vendenheim, en rattachant les élèves domiciliés dans la Commune de Lampertheim au collège de la Pierre Polie à Vendenheim à partir de la rentrée scolaire 2026, conformément à l'annexe 3 jointe à la présente délibération ;

- Approuve le tracé du secteur de recrutement du nouveau collège du Neuhof à la rentrée 2026 et l'évolution des secteurs des collèges environnant : Lezay Marnésia, Jean Monnet, Caroline Aigle, Louise Weiss, Louis Pasteur, Esplanade et Stockfeld, conformément aux annexes 4 et suivantes jointes à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

4 abstentions

Damien FREMONT, Florian KOBRYN, Fleur LARONZE, Ludivine QUINTALLET

0 non-participation au vote